

LES FAITS MARQUANTS AU 6 MAI 2013

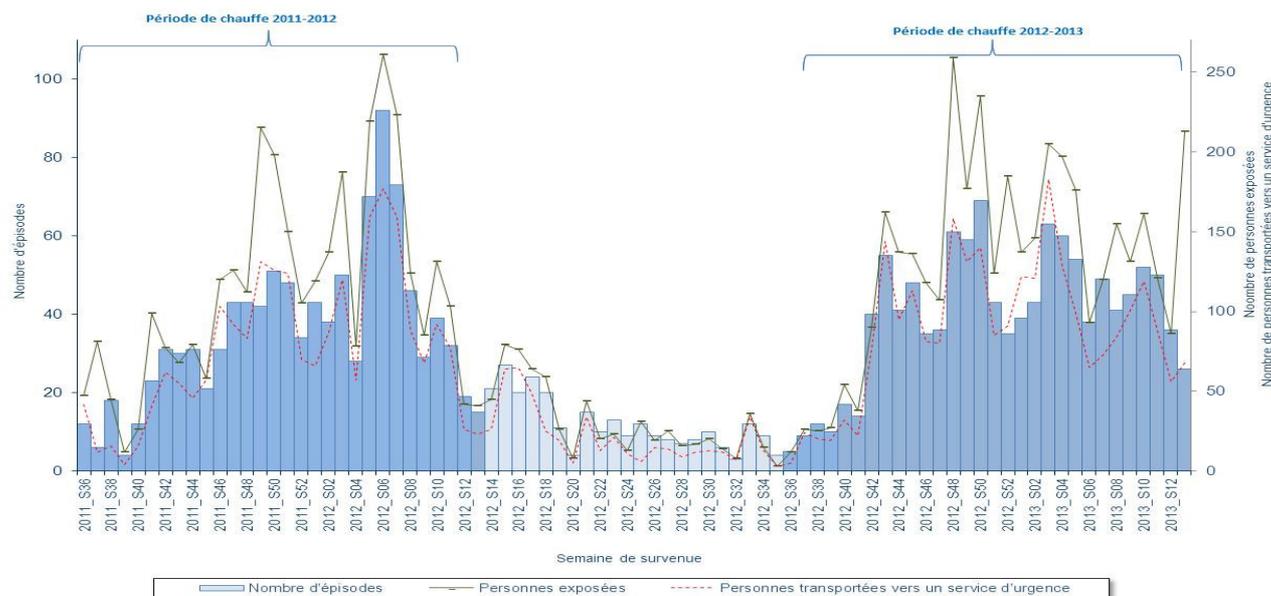
Au cours de la période de chauffe, du 1^{er} septembre 2012 au 31 mars 2013,

- 1 187 signalements d'intoxication au CO ont été déclarés impliquant 3 855 personnes dont 40 sont décédées ;
- 994 signalements étaient des intoxications accidentelles domestiques parmi lesquels
 - ⇒ 47 signalements étaient en lien avec l'utilisation d'un groupe électrogène exposant 140 personnes dont 111 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 2 sont décédées. L'utilisation du groupe électrogène, placé de manière inappropriée dans l'habitat, était principalement liée à des travaux (36%), à une coupure d'électricité (22%) ou à des difficultés financières (13%) ;
 - ⇒ 54 signalements étaient en lien avec l'utilisation d'un braseiro/barbecue exposant 212 personnes dont 159 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 2 personnes sont décédées. Ces appareils étaient utilisés en intérieur principalement pour se chauffer (40%) ou pour cuisiner (15%).
- 36 épisodes collectifs sont survenus dont quatre dans une église et deux dans une patinoire.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Figure 1 Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2011) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspects ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier signalés au système de surveillance



- **Au cours de la période de chauffe**, le nombre hebdomadaire a dépassé le seuil des 40 signalements dès la mi-octobre (2012_S42) et n'a plus été atteint depuis mi-mars (2013_S12) alors qu'au cours de la saison précédente, ce seuil avait été atteint à la mi-novembre (2011_S47) et n'était plus observé dès le début du mois de mars (2012_S09). Le nombre maximum a été observé en semaine 2012_S50 avec 69 signalements alors qu'au cours de la saison de chauffe précédente, 92 signalements avaient été déclarés au moment d'une vague de froid (2012_S06). Globalement, la période de chauffe 2012-2013 a été plus longue que celle de 2011-2012 mais n'a pas été marquée par des pics d'intoxication en lien avec des événements météorologiques exceptionnels.
- **Au cours de la période de chauffe**, parmi les 994 signalements d'intoxication accidentelle domestique, 31 concernaient au moins un décès soit une létalité de 3%. Les sources d'intoxication au CO à l'origine des décès étaient observées dans les mêmes proportions que pour l'ensemble des intoxications accidentelles dans l'habitat, à savoir principalement des chaudières ou poêles/radiateurs mais aussi des braseiros ou des groupes électrogènes.
- **Au cours de la vague de froid et de neige/verglas** (12-17 mars 2013), 43 signalements impliquant 106 personnes ont été déclarés dont 22 signalements impliquant 63 personnes dans les régions concernées (Ile de France, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, centre et Picardie). Un décès est survenu suite à l'utilisation d'un braseiro pour se chauffer dans un squat.

Les épisodes collectifs dans des établissements recevant du public ont concerné 36 signalements. Les types d'établissements étaient majoritairement des bars/restaurants (13), mais aussi des églises (4), des établissements scolaires (5), des salles de fêtes (3), des magasins (3), des maisons de retraite (2), des hôtels (2), des patinoires (2) ou des kartings (2).

Dans la majorité des cas, les sources d'intoxication étaient analogues à celles rencontrées dans l'habitat (installation de production de chauffage ou d'eau chaude, appareils de cuisson). Quelques signalements ont concerné des sources spécifiques :

- Les deux épisodes survenus dans une patinoire ont été en lien avec l'utilisation d'une surfaceuse ;
- Les deux épisodes survenus dans un karting ont été en lien avec les gaz d'échappement des véhicules ;
- Deux épisodes survenus dans un restaurant ont été en lien avec l'utilisation de réchauds individuels placés sur les tables ;

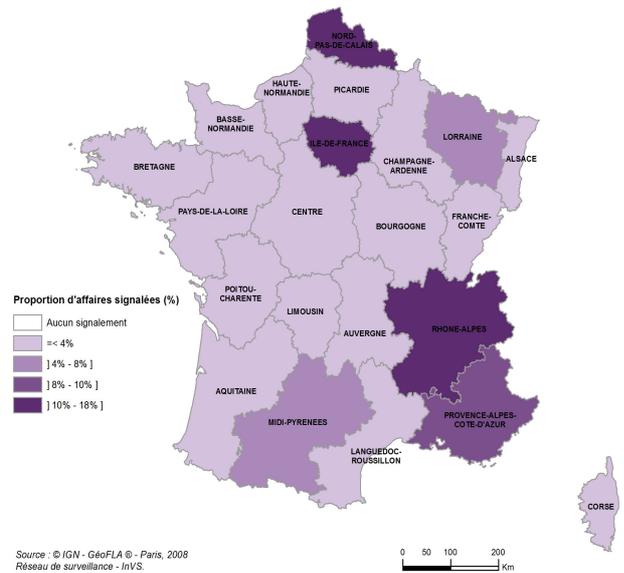
Les quatre intoxications collectives au CO survenues dans une église ont exposé 224 personnes dont 45 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. La source évoquée au moment du signalement était un générateur d'air pulsé, un chauffage mobile d'appoint, un panneau radiant et un chauffage au gaz.

Figure 2 Répartition régionale des épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés entre le 1er septembre 2012 et le 31 mars 2013.

Les régions Ile-de-France (207 signalements), Nord-Pas-de-Calais (187 signalements) et Rhône-Alpes (122 signalements), régions parmi les plus peuplées, ont déclaré 43% des cas.

Le nombre de signalements déclarés en Bretagne au cours de la période de chauffe 2012-2013, égal à 38, a été trois fois plus important qu'au cours de la période de chauffe précédente.

En revanche, le nombre de signalements a diminué de moitié en Alsace (de 47 à 25 signalements) entre les deux périodes de chauffe.



Au cours de la période de chauffe, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 46% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 19% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 9% des signalements.

70% des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier).

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)

Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, braseros, barbecues).

Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyle-de-carbone> .

cliquer sur Liste de diffusion en bas de page, compléter les informations demandées.

Equipe DSE:

Directeur département santé
environnement
Georges Salines

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Moniteur d'études
Mohamadi Madi-Charif

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice générale de
l'InVS